ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PEP2023-014-DIR REP+**
	INTITULE DU POSTE	**Direction déchargée à 100% en REP+ et Direction 12 classes en REP+**
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	MISSIONS	Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école située au sein du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du REP + et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire. Il impulse et accompagne une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.
	FONCTIONS	- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école. - Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative. - Piloter ou accompagner les différents dispositifs d'aide aux élèves, internes ou externes à l'éducation nationale et inscrits dans le territoire. - Participer aux différentes réunions du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée. - Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.
	COMPETENCES	En plus des aptitudes de directeur d'école, le candidat devra : - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ; - Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ; - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ; - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des directeurs d'école
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	ce.iena13@ac-aix-marseille.fr